

# Parc naturel régional du Vercors

INSTANCES

## BUREAU SYNDICAL : DÉCISIONS

12 octobre 2012 à 18 heures en visioconférence

*Le douze octobre deux mille vingt-deux, le Bureau du Parc Naturel Régional du Vercors, dûment convoqué le cinq octobre deux mille vingt-deux par le Président, s'est réuni en visioconférence.*

### NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice : 35  
Présents : **20** (mini 10)

### NOMBRE DE VOIX

En exercice : 47  
Présentes : 28  
Pouvoirs : 06  
Total : **34** (mini 25)

### **Délégués présents :**

ADENOT Jacques, Délégué de Saint-Nizier-du-Moucherotte  
AGERON Philippe, Délégué de Pont-en-Royans  
ALLEYRON-BIRON Robert, Délégué de La Rivière  
BOLZE Catherine, Conseil Régional AuRA  
CHAZALET Yves, Délégué de Combovin  
DU RETAIL Valérie, Déléguée de Die  
FILLET Pierre Louis, Délégué de la CC du Royans-Vercors  
GAGNIER Gérard, Délégué de la CC du Val de Drôme  
HABFAST Claus, Délégué de Grenoble (ville-porte)  
LEMERCIER Christophe, Délégué de Crest (ville-porte)  
LEVI Thierry, Délégué d'Oriol-en-Royans  
MENA Eric, Délégué de Gresse-en-Vercors  
MOCELLIN Raphaël, Conseil Régional AuRA  
MORIN Christian, Conseil Départemental de la Drôme  
PASDRMADJIAN Yannick, Délégué de Claix  
PEYRETOUT Nicolas, Délégué de La Motte-Fanjas  
PUISSAT Frédérique, Conseil départemental de l'Isère  
ROBERT David, Délégué de Romans-sur-Isère (ville-porte)  
TREGRET Agnès, Déléguée du Percy-en-Trièves  
VARTANIAN Michel, Délégué de Chamaloc

### **Délégués excusés ayant donné pouvoir :**

BRUNET Florent, Conseil Régional AuRA à Catherine  
BOLZE  
PANO Alban, CD26 à Pierre-Louis FILLET

### **Délégués excusés :**

BLUNAT Pierre, Délégué de Vinay (ville-porte)  
FAURE Nathalie, Conseil départemental de l'Isère

### **Participaient également à la réunion :**

BARBOTIN Odile, Présidente des GTV  
BÉGOU Bruno, FAUP  
PUTOT Olivier, Directeur du Parc du Vercors  
THIAULT Claudine, Déléguée suppléante de Saint-Julien-en-Vercors  
VERON François, Conseil Scientifique

**Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.**

Le Bureau Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du Bureau du 14 septembre 2022.

Après avoir entendu l'exposé du Président, et après échanges de vues et interventions,

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Séance du Bureau Syndical du 12 octobre 2022**

Avis sur le projet de plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Jean-en-Royans

Le plan local d'urbanisme de Saint-Jean-en-Royans a été arrêté le 4 juillet 2022 et réceptionné par le Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Vercors le 22 juillet 2022.

Conformément à l'article L 153-16 du code de l'urbanisme, le projet de PLU est soumis pour avis au Parc, en tant que personne publique associée. Il s'agit de vérifier sa compatibilité avec les orientations de la Charte du Parc du Vercors ainsi qu'avec le plan du Parc.

Ce plan local d'urbanisme a fait l'objet d'une discussion en commission documents d'urbanisme du Parc du Vercors du 28 septembre 2022.

Cette commune est la plus habitée de la communauté de communes du Royans Vercors, l'EPCI auquel elle appartient. La commune dispose de la compétence urbanisme, elle a donc mené la démarche de révision de son PLU après avoir pris une délibération en ce sens en mai 2018.

En 2018, la population de Saint-Jean-en-Royans s'établissait à 2820 habitants, ce qui représente 30 % de la population de la communauté de communes du Royans Vercors. Entre 1999 et 2018, la variation démographique annuelle moyenne observée sur la commune s'établit à -2,6 % ; et à 0,1 % entre 2010 et 2015. Plus globalement, on constate une population communale qui vieillit et diminue alors que la population intercommunale progresse doucement. D'après le diagnostic, depuis 2013, 65 logements ont été réalisés (ou sont en cours de construction) se répartissant comme suit : 35 habitations individuelles sur 3,84 ha d'espace consommé, et 30 logements collectifs sur 0,3 ha dans le cadre de trois opérations de renouvellement urbain dans le centre-bourg. Aussi, 9300m<sup>2</sup> ont été consommés pour les activités économiques.

Sur les 10 ans du PLU, c'est à dire d'ici 2032, le projet communal vise la construction de 181 logements, dont 30 qui seront issus de la mobilisation de locaux vacants et 151 qui seront neufs. L'objectif de croissance démographique s'élève à 0,8 % par an en moyenne, c'est à dire à 234 nouveaux habitants in fine. De plus, en vue de diversifier l'offre d'habitat, le projet de PLU prévoit de développer l'habitat de type collectif ou intermédiaire dans le tissu urbain du centre ; d'accompagner le projet de logements adaptés aux personnes âgées dans le centre bourg ; de maintenir l'offre en maisons individuelles aux espaces plus périphériques du bourg et aux dents creuses dans les hameaux ; et d'accompagner le renouvellement du parc HLM le plus ancien.

Pour la réalisation de ce PLU, la consommation foncière en extension urbaine s'élèverait à 1,59 ha. Il convient de noter que près de 80 % des logements neufs prévus seront réalisés dans les espaces déjà urbanisés. De plus, une densité moyenne minimum de 20 logements à l'hectare est visée. Au total, la consommation d'espace serait réduite de deux tiers par rapport à ce qui a été enregistré entre 2013 et 2021. Notons enfin que huit orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sont prévues au projet de PLU : trois concernent des secteurs en extension (les Chaux nord, la montée de la piscine et les Turlons), trois des zones de renouvellement urbain (coeur des chaux, ancienne friche Cluze et montée de la piscine ouest), ainsi qu'une l'unité touristique nouvelle du col de la Machine. Une OAP « densité » traite également les dents creuses de plus de 2000m<sup>2</sup>.

Les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) sont les suivantes :

- OBJECTIF 1 : Retrouver une dynamique pertinente avec le statut de bourg centre de Saint-Jean-en-Royans et permettant de valoriser ses équipements et services
- OBJECTIF 2 : Promouvoir un développement préservant les équilibres locaux et limitant la consommation d'espace
- OBJECTIF 3 : Préserver et mettre en valeur les qualités paysagères et architecturales de la commune, protéger les espaces agricoles, naturels et forestiers, préserver les continuités écologiques et les ressources naturelles

**À la lecture des traductions du PADD dans les autres pièces du PLU (règlement et documents graphiques), le projet communal apparaît compatible avec la charte du Parc. Ce travail d'analyse met en lien ces différents documents en s'appuyant notamment sur la justification du projet (4ème partie du rapport de présentation : évaluation environnementale). Il s'agit également de mettre en évidence la cohérence et les correspondances entre les objectifs du document d'urbanisme et ceux de la charte du Parc, territorialisés dans son plan.**

**Le bureau syndical décide à l'unanimité :**

→ de **DONNER UN AVIS FAVORABLE** au projet de PLU de Saint-Jean-en-Royans arrêté le 4 juillet 2022 au vu du respect des orientations de la charte et son plan.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Séance du Bureau Syndical du 12 octobre 2022**

Demande de financements 2023 pour l'animation des sites Natura 2000  
 du Vercors

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors, s'appuyant sur sa charte, s'est positionné pour la mise en place de la démarche Natura 2000 sur les sites désignés au sein de son territoire.

Depuis juin 2015, 7 sites animés par le SM-PNRV ont leur Document d'Objectifs (DOCOB) validés : la Bourne (I26), les Hauts Plateaux du Vercors (I27 : ZPS & ZSC), le Plateau du Sornin (I28), la Gervanne et rebord occidental du Vercors (D9), les rebords méridionaux (D10), les Monts du matin/Combe Laval/Val Sainte Marie (D27). Ils représentent environ 50 000 ha faisant l'objet d'une mesure de protection reconnue à l'échelle européenne, soit 25 % du territoire actuel du Parc.

L'animation de ces sites Natura 2000 est régie par une convention cadre entre l'État et le SM-PNRV de 3 ans, renouvelée en 2022.

En 2023, la révision du Document d'Objectifs (plan de gestion) du site de la Bourne, et la mise en place des nouvelles Mesures agri-environnementales et climatiques, ainsi que la poursuite des projets de contrats Natura 2000 « îlots de vieilles forêts » vont nécessiter un renforcement de l'animation globale. La révision du DOCOB des sites N2000 des Hauts Plateaux du Vercors, liée à une autre enveloppe, se terminera en fin d'année 2023.

Le reste du budget consacré à l'animation des sites sera principalement dédié au suivi des chauves-souris dans les sites Natura 2000 des piémonts (Monts du Matin, Combe Laval et Val Sainte Marie, La Bourne, et la Gervanne). Les autres actions principales menées dans les sites Natura 2000 passeront aussi par du temps d'animation afin d'accompagner des communes et des porteurs de projets pour l'intégration des enjeux environnementaux des sites, de sensibiliser les habitants et le grand public, de mener des démarches de concertation entre acteurs (grimpeurs, spéléo, agriculteurs, chasseurs, randonneurs etc.), de répondre à des appels à projets ponctuels pour chercher d'autres financements d'actions prévues aux DOCOBs... Le travail spécifique mené avec les communes engagées dans l'ABC se poursuivra, pour que les données dans ce cadre viennent renforcer les connaissances au sein des sites Natura 2000 du territoire.

Ainsi en 2023, le Parc du Vercors sollicite, dans le cadre de la convention financière annuelle avec l'État, une subvention globale de 106 802,29 € répartie comme suit :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
- Salaires et indemnités de stage	86 556,21€	Etat	53 401,15 €
- Prestations de services	2 922,84 €	FEADER	53 401,14 €
- Frais de déplacements	4 328,31 €		
- Charges indirectes	12 984,93 €		
<b>Total dépenses</b>	<b>106 802,29 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>106 802,29 €</b>

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées en TTC.

## **Le bureau syndical décide à l'unanimité :**

- d'**APPROUVER** le plan de financement du programme d'animation des DOCOBs Natura 2000 du Vercors par le Parc du Vercors tel qu'indiqué ci-dessus,
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter ces subventions auprès des différents partenaires
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les documents et pièces nécessaires.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Séance du Bureau Syndical du 12 octobre 2022**

## Schéma de développement de l'usage du vélo dans le Vercors

Comme sur l'ensemble du territoire national, le vélo connaît un fort regain d'intérêt depuis le printemps 2020. De nouvelles possibilités de financements de l'État et de ses agences, des collectivités et via les mécanismes de certificats d'économie d'énergie contribuent à cette dynamique.

Récemment les discussions parlementaires sur la loi Climat et résilience ont encore montré la volonté du législateur d'encourager les politiques de soutien au cycle.

Par ailleurs, sur le territoire du Vercors, les deux départements de la Drôme et de l'Isère portent des politiques de développement du cycle et certains EPCI qui composent le Parc se sont dotés d'un schéma cyclable.

Or le projet des sublimes routes a pour objectif de mettre en avant les routes historiques comme point d'appui de la découverte du territoire. Un **schéma de développement de l'usage du Vélo dans le Vercors** pourrait dans ce cadre permettre d'apporter une vision globale et des solutions pour inciter à la mobilité douce dans ce projet.

L'idée de ce schéma est de contribuer à faire du Vercors un territoire accueillant les pratiques cyclables et les promouvant. Aussi bien les pratiques du quotidien pour ses habitants, que celles des visiteurs en séjour court ou long, et l'usage du vélo itinérant autant que la pratique sportive. Il devra :

- permettre d'apporter un cadre au développement des aménagements de stationnement, de services et d'outils de promotion
- et être complémentaire des schémas élaborés par les communauté de commune en assurant une cohérence territoriale à l'échelle du massif.

### Objectifs opérationnels

Il s'agira ainsi

- d'harmoniser les aménagements :
  - stationnements, signalétique,
  - aires d'accueil (hors aménagement de voirie),
  - choix des équipements
  - et intégration paysagère des équipements
- de mieux relier le Parc aux grands itinéraires cyclables de la Via Rhôna et de la V63,
- d'équilibrer les services offerts aux cyclistes sur les différents territoires qui composent le Parc dans une logique de maillage,
- et de favoriser la multi-modalité vélo/train/car/bus/voiture et covoiturage.

Tenant compte de l'évolution du projet, des prestations attenantes et de la participation financière de nos partenaires, ce plan de financement remplace celui de la décision 2021.B 65 du 27 octobre 2021.

## Plan de financement actualisé :

Dépenses		Recettes	
Contenu et articulation du schéma demandé dans l'étude :		Département de la Drôme (50%)	23 500,00 €
<ul style="list-style-type: none"><li>• Diagnostics et analyse de l'offre cyclable à l'échelle du territoire Vercors</li><li>• Identification des besoins de développement</li><li>• Elaboration d'un schéma de développement</li></ul>	48 000 €	Région Auvergne Rhône-Alpes (30%)	15 000,00 €
		Autofinancement Parc du Vercors (20%)	9 500,00 €
		<b>Total</b>	<b>48 000 €</b>

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

### Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** le plan de financement ci-dessus pour le schéma de développement de l'usage du Vélo dans le Vercors,
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter ces subventions auprès des différents partenaires
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.



**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Séance du Bureau Syndical du 12 octobre 2022**

Réalisation des parcours pédagogiques du Mont Aiguille : choix des prestataires

Un groupement conjoint, constitué des sociétés TERRITOIRES AVENIR, concepteur ; le graphiste François BLAIRE ; et INSELBERG, expert patrimoine et géologue, avait été retenu en janvier 2022 pour la création des parcours pédagogiques du Mont Aiguille (décision 2022.P03 du 5 janvier 2022).

L'étude a permis d'imaginer la conception et la production d'un dispositif numérique de réalité augmentée pour la future Maison de Pays du Trièves, ainsi qu'un schéma d'itinéraires en bordure du Mont Aiguille avec les principes de contenus pour des panneaux d'interprétation (projet articulé avec le schéma d'accueil « Réalisation de portes d'entrée dans les sites naturel », choix des prestataires acté au Bureau syndical de septembre – 2022.B52).

Un groupe de travail a été constitué localement afin de valider toutes les étapes du projets. Il est co-animé avec la Communauté de communes du Trièves et constitué des communes de Chichilianne, St Michel-les-Portes, St Martin-de-Clelles et Clelles.

La présente délibération permet d'entrer dans la phase opérationnelle du projet avec la réalisation et fabrication des éléments pédagogiques.

Le montant total **estimé** par l'équipe de conception pour la réalisation des deux lots s'élevant à **69 000,00 € H.T.** dont 49 000,00 € HT pour le lot 1 et 20 000,00 € HT pour le lot 2, le Parc du Vercors a consulté dans le cadre d'une procédure adaptée (article R2123-1 du n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique), pour les lots suivants :

- Lot 1 : Phase de concept on d'une expérience numérique en réalité mixte & fourniture du matériel
- Lot 2 : Enrichissement pédagogique et vulgarisation scientifique.

L'avis d'appel public à la concurrence (AAPC) a été publié sur les sites Internet du Parc et du Dauphiné EuroLégales en date du 6 septembre 2022.

Le dossier de consultation a été retiré par 35 candidats. Une remise des offres a été imposée par voie dématérialisée via une plateforme dématérialisée agréée. La date limite de la remise des offres était fixée au mercredi 28 septembre 2022, avant 12h00.

Sept candidats ont retourné leur offre avant la date limite : quatre offres pour le lot 1 et trois offres pour le lot 2.

L'analyse technique a été faite par la société TERRITOIRES AVENIR en relation avec l'équipe technique du Parc, selon les critères portés à connaissance des soumissionnaires via le dossier de consultation, à savoir :

- Valeur technique au vu du mémoire du candidat : 70 %
- Prix : 20 %
- Note environnementale : 10 %

Après analyse financière et technique des offres, le montant total des deux lots s'élève à **68 505,00 € H.T.** dont 48 980,00 € HT pour le lot 1 et 19 525,00 € HT pour le lot 2.

*Compte tenu de la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau, il est proposé aux membres du Bureau de se prononcer sur le choix des prestataires retenus.*

**Le bureau syndical décide à l'unanimité :**

→ d'**AUTORISER** le Président à signer les marchés pour la réalisation des parcours pédagogiques du Mont Aiguille pour un montant **total de 68 505,00 € H.T.** avec :

- ASOBO STUDIO, 6 rue de la Seiglière, 33 800 BORDEAUX, pour le lot 1 Phase de conception d'une expérience numérique en réalité mixte & fourniture du matériel pour un montant total de **48 980,00 € H.T.**
- le groupement conjoint, dont le mandataire solidaire INSELBERG, Chapchiniès, 48 130 PEYRE-EN-AUBRAC et dont le co-traitant Monsieur Philippe VIETTE, 2 rue Jules Ferry, 91 660 LE MEREVILLOIS pour le lot 2 Enrichissement pédagogique et vulgarisation scientifique pour un montant total de **19 525,00 € H.T.**

→ d'**AUTORISER** le Président à signer tous les documents et pièces nécessaires.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Séance du Bureau Syndical du 12 octobre 2022**

Désignation des représentants du Parc dans les organismes extérieurs

Certaines représentations du Parc dans des organismes extérieurs ayant pris fin et de nouvelles représentations étant demandées, il est demandé au bureau syndical de désigner de nouveaux délégués.

Sont concernés les organismes suivants :

<b>Organismes</b>	<b>Représentant(e)s PNRV</b>
Fédération des Parcs naturels régionaux de France	Jacques Adenot / Michel Vartanian
Comité de programmation LEADER Terre d'Echos	Jacques Adenot / Philippe Ageron
CA de la future Maison Familiale Rurale en coeur de Parc du Vercors (Royans-Vercors)	Jacques Adenot / Marie-Odile Baudrier

**Dans le domaine de l'eau :**

<b>Organismes</b>	<b>Représentant(e)s PNRV</b>
Syndicat mixte de la rivière Drôme	Michel Vartanian
Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Drôme	Gérard Gagnier
Commission Locale de l'Eau du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence	Yves Chazalet (suppléant : Philippe Ageron)
Association du bassin versant de l'Isère	Jacques Adenot
Comité Local de l'Eau du SAGE Drac Romanche	Hervé Coffre

**Dans le domaine de l'agriculture, du pastoralisme et de l'alimentation :**

<b>Organismes</b>	<b>Représentant(e)s PNRV</b>
COFIL du Plan alimentaire Interterritorial	Yannick PASDRMADJIAN
Stratégie agri-touristique du département de la Drôme	Valérie du Retail
Association départementale d'économie montagnarde de la Drôme	Michel Vartanian

Fédération des Alpagnes de l'Isère	Agnès Tregret
Association Un plus Bio	Pierre Blunat
COFIL LEADER Terres de Dauphiné	Jacques Adenot / Jean-Claude DARLET

**Dans le domaine de la biodiversité :**

<b>Organismes</b>	<b>Représentant(e)s PNRV</b>
Comité régional de la biodiversité (2 représentants, un homme, une femme dont un(e) technicien(ne) Parc)	Florence Niel et Philippe Ageron

**Dans le domaine de l'aménagement :**

<b>Organismes</b>	<b>Représentant(e)s PNRV</b>
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, et d'Environnement Drôme (CAUE 26)	Michel Vartanian
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, et d'Environnement Isère (CAUE 38)	Raphaël MOCELLIN
Agence d'Urbanisme de la région Grenobloise (AURG)	Raphaël MOCELLIN
Commission départementale de la nature des sites et des paysages de l'Isère	Pierre Blunat / Philippe AGERON
Commission départementale de la nature des sites et des paysages de la Drôme	Michel Vartanian

**Dans le domaine de l'énergie:**

<b>Organismes</b>	<b>Représentant(e)s PNRV</b>
Association nationale des centrales villageoises	Franck Bresson
Centrales villageoises Gervanne-Raye	Franck Bresson
Centrales villageoises du Trièves	Eric Mena
Centrales villageoises des 4 Montagnes	Robert Alleyron-Biron / Jacques Adenot
Centrales villageoises Vercorsoleil	Jean-Christophe Dye / Marie-Odile Baudrier
Centrales villageoises des Portes du Vercors	Philippe Ageron

Centrales villageoises ACOPREV-Val de Quint	Gérard Gagnier
Centrales villageoises Wattisère	Pierre Blunat

**Dans le domaine du tourisme:**

<b>Organismes</b>	<b>Représentant(e)s PNRV</b>
Conseil d'administration de l'EPIC des stations de la Drôme	Nicolas Peyretout / Valérie du Retail
Centre d'accueil et de vacances du Martouret (Die)	Michel Correard
Conseil d'administration de la Maison de l'Aventure (La Chapelle)	Marie-Odile Baudrier / Florent Brunet

**Le bureau syndical décide à l'unanimité :**

→ de **DÉSIGNER** :

- **Jacques ADENOT** (titulaire) et **Marie-Odile BAUDRIER** (suppléante) au CA de la future Maison Familiale Rurale en coeur de Parc du Vercors
- **Yannick PASDRMADJIAN** au COPIL du Plan alimentaire Interterritorial
- **Raphaël MOCELLIN** au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, et d'Environnement Isère (CAUE 38)
- **Raphaël MOCELLIN** à l'Agence d'Urbanisme de la région Grenobloise (AURG):
- **Pierre BLUNAT** (titulaire) et **Philippe AGERON** (suppléant) à la Commission départementale de la nature des sites et des paysages de l'Isère
- **Robert ALLEYRON-BIRON** (titulaire) aux Centrales villageoises des 4 Montagnes (Jacques ADENOT suppléant)

## FEUILLET DE CLÔTURE

### Bureau Syndical – séance du 12 octobre 2022

- 2022.B 53** Avis sur le projet de plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Jean-en-Royans
- 2022.B 54** Demande de financements 2023 pour l'animation des sites Natura 2000 du Vercors
- 2022.B 55** Schéma de développement de l'usage du vélo dans le Vercors
- 2022.B 56** Réalisation des parcours pédagogiques du Mont Aiguille : choix des prestataires
- 2022.B 57** Désignation des représentants du Parc dans les organismes extérieurs

***Fait et délibéré le 12 octobre 2022 et ont signé les membres présents,***

**à Lans-en-Vercors, le 12 octobre 2022**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT**

**#signature#**